



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-77

Séance du 18 octobre 2024

Date de convocation : 14/10/2024 L'an 2024, le 18 octobre à 9h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Tours, dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 10/17

Administrateurs votants : 15/17

Présents : 10/17

Pouvoirs : 5/17

Excusés : 2/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme BLET ; M. BRUN ; Mme CABANNE ; M. GARNAUD ; Mme BECARD ; M. OREAL ; Mme MAUDUIT ; Mme LEVAVASSEUR et M. MUSSARD

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON à M. BRUN ; Mme DARIES à Mme LEVAVASSEUR ; M. FLEISCH à Mme BECARD ; Mme SERRA à Mme BLET.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY et M. PIERRE

Tome 1 - N°24-77 - OBJET : Convention de subvention avec la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Indre-et-Loire (DDETS) relative au Centre d'Hébergement Paul Bert pour l'année 2024.

Avec une capacité de 25 places, le Centre d'Hébergement d'Urgence Paul Bert accueille des hommes seuls sans abri chaque nuit entre 18 heures et 8 heures le lendemain. L'établissement est ouvert du 1^{er} janvier au 31 décembre sans interruption. Chaque année, la structure héberge environ 180 personnes différentes, avec plus de 8 000 nuitées comptabilisées.

Les personnes sont orientées par le 115. L'hébergement proposé vise à prendre en compte les besoins spécifiques de la personne accueillie, avec notamment une place pour personne à mobilité réduite et une autre permettant la présence d'un animal de compagnie aux côtés de l'hébergé.

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Indre-et-Loire (DDETS) participe au financement de l'action du Centre d'Hébergement d'urgence Paul Bert dans le cadre du programme budgétaire « prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » ainsi qu'à travers les crédits de l'Allocation de Logement Temporaire (ALT).

La demande de financement auprès de la DDETS est d'un montant de 189 675 €. Pour information, le budget total de l'activité du Centre, sur la même période, s'élève à 413 700 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent la signature de la convention de subvention avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités dans le cadre de la mise en place de cette action.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,

Rachel MOUSSOUNI

